

DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES | La chambre d'agriculture des Hautes-Alpes et la Communauté de communes du Champsaur-Valgaudemar ont signé deux conventions jeudi 2 juin.

Dynamiser et pérenniser l'agriculture

En ouverture de son conseil communautaire le jeudi 2 juin la Communauté de communes du Champsaur-Valgaudemar (CCCV) a signé une convention de partenariat avec la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes pour assurer la redynamisation et la pérennité de l'agriculture dans ce territoire. Territoire agricole important le Champsaur-Valgaudemar accueille de nombreuses exploitations agricoles notamment en élevage, des équipements et des structures collectives qui accompagnent la production agricole : coopératives, organisations de producteurs, Cuma, fromageries, abattoir intercommunal mais également des entreprises agroalimentaires qui travaillent des produits locaux.

Des objectifs sur cinq ans

Les buts de ce partenariat sont de « donner un cadre de travail, de répondre aux enjeux du territoire, de conforter les projets en cours et d'en initier de nouveaux ».

Cette convention-cadre pluriannuelle d'une durée de cinq ans fixe les objectifs du programme et ses modalités (voir encadré). Chaque année, une convention particulière sera signée par les deux parties en vue de définir les missions et le budget alloué au programme de travail de l'année à venir. La première a d'ailleurs été signée lors de cette rencontre.



Éric Lions, président de la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes et Fabrice Borel, président de la Communauté de communes du Champsaur-Valgaudemar (CCCV) ont signé un partenariat pour mener des projets en commun et répondre aux enjeux du territoire en termes d'agriculture.

Plusieurs actions sont d'ores et déjà fléchées comme :

- ▶ la mise en œuvre du Projet alimentaire territorial (PAT),
- ▶ l'élaboration du Portrait de territoire agricole,
- ▶ l'accompagnement des agriculteurs avec l'organisation de formations sur la préparation à la certification Haute Valeur environnementale,
- ▶ la promotion et la valorisation des métiers et des produits locaux comme

lors des futures Rencontres paysannes du mois d'octobre prochain,

- ▶ l'amélioration du taux d'approvisionnement du territoire en produits locaux et de qualité avec notamment l'accompagnement des responsables de cantines scolaires et de restauration collective pour l'approvisionnement,
- ▶ le soutien au patrimoine agroalimentaire du territoire pour offrir une alimentation saine et de qualité accessible à tous les habitants du territoire,

- ▶ le développement des circuits de proximité en aidant les magasins de producteurs et les drives existants et en réfléchissant à un atelier local de découpe et de transformation,
- ▶ le développement d'une agriculture rémunératrice et respectueuse de l'environnement avec notamment le soutien à la filière lait en aidant à l'obtention d'une AOP pour la Tomme du Champsaur ou d'une IGP pour les Tourtons.

Les objectifs de la convention

- ▶ Définir une cohérence politique sur le sujet agricole
- ▶ Mettre en commun des moyens financiers et humains
- ▶ Mettre en cohérence les stratégies des deux structures
- ▶ Participer de manière commune à des appels à projets permettant la mise en place d'actions
- ▶ Faciliter le décloisonnement des services et le partage de données
- ▶ Intégrer la chambre d'agriculture dans les instances de concertation concernant l'aménagement du territoire.

Cette signature est l'occasion d'officialiser cette alliance qui débute cette année et se poursuivra jusqu'en 2026. La mise en œuvre de ce partenariat sera suivie par un comité de pilotage qui comprendra des représentants de la communauté de communes et de la chambre d'agriculture et qui pourra accueillir ponctuellement d'autres partenaires. C'est la CCCV qui en assurera la direction. ■

A.G.